

DELIBERATION N° 2004/09-12 - ASSOCIATION VTT EVASION LUDRES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur BOILEAU, rapporteur, fait part à l'Assemblée de la création d'une nouvelle Association, support d'une école de VTT à Ludres.

Ce Club est appelé à se déplacer lors de manifestations extérieures, et doit se doter de remorques pour transporter les vélos des enfants, encadrés par des moniteurs formés par la Fédération Française du Cyclotourisme.

Afin de l'aider à financer ces achats, Monsieur BOILEAU propose que la Ville de Ludres accorde au Club VTT Evasion Ludres, une subvention exceptionnelle de 700 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 700 € au Club VTT Evasion Ludres,
- d'inscrire cette dépense au budget supplémentaire 2004.